

RAPPORT DE GESTION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 29 FÉVRIER 2020

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre clos le 29 février 2020 en comparaison du trimestre clos le 28 février 2019. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 13 avril 2020 et a été approuvé par le comité d'audit le 13 avril 2020, et il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 29 février 2020 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2019.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (\$ US). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA^{MD}* » (tésamoréline injectable) et de « *EGRIFTA SV^{MC}* » réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo^{MD}* » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments. L'utilisation de « tésamoréline » réfère au composé de tésamoréline servant au traitement possible de la stéatohépatite non alcoolique chez les patients infectés par le VIH et atteints d'autres maladies.

Information prospective

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur la disponibilité des produits, la progression de nos activités de recherche et de développement, la croissance de nos revenus tirés des ventes de nos produits *EGRIFTA*^{MD}, *EGRIFTA SV*^{MC} et Trogarzo^{MD}, l'établissement d'une tarification appropriée et d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo^{MD} dans les principaux pays européens, ainsi que le lancement de Trogarzo^{MD} en Europe.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment les suivantes : i) la pandémie de COVID-19 ne ralentira pas nos activités en raisons d'incidences défavorables sur a) nos efforts et nos initiatives de vente, b) la capacité de nos fournisseurs à remplir leurs obligations envers nous, c) nos activités de recherche et de développement, d) les rencontres prévues avec les organismes de réglementation, e) la santé de nos employés et notre capacité à compter sur nos ressources et f) le commerce international; ii) les patients passeront d'*EGRIFTA*^{MD} à *EGRIFTA SV*^{MC}; iii) aucun effet secondaire indésirable ne sera découvert découlant de l'utilisation à long terme de nos produits; iv) aucun de nos produits ne sera visé par un rappel; v) aucun produit biosimilaire pouvant concurrencer nos produits *EGRIFTA*^{MD} et *EGRIFTA SV*^{MC} ne sera approuvé et vi) nous ne serons partie à aucun type de litige.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion. Ces risques et incertitudes s'entendent notamment de ce qui suit : l'incidence que pourrait avoir la COVID-19 sur nos employés et nos activités de vente et recherche et développement; sur la capacité de nos fournisseurs tiers de remplir leurs obligations en vertu des ententes que nous avons conclues avec eux; sur le commerce international et sur les diverses mesures réglementaires pouvant être adoptées pour atténuer les effets de la pandémie; le risque que l'un ou plusieurs de nos produits fassent l'objet d'un rappel ou soient retirés du marché; le risque que nous ne soyons pas en mesure de négocier un prix économiquement satisfaisant pour notre produit Trogarzo^{MD} et d'obtenir son remboursement dans les principaux pays européens; le risque que notre propriété intellectuelle soit remise en cause ou que nous soyons obligés de consacrer du temps et de l'argent sur des litiges; et le risque que nos activités de recherche et de développement ne produisent pas de résultats positifs.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020 qui est disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2020 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Perspectives et prévisions financières pour 2020

L'Organisation mondiale de la santé a annoncé le 11 mars 2020 qu'elle considérait l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie.

L'objectif de Theratechnologies en marge de la pandémie de la COVID-19 est d'assurer l'accès des patients actuels et futurs à nos médicaments, pendant que nous accordons également la priorité à la santé et la sécurité de nos employés à travers le monde

Theratechnologies a promptement mis en œuvre des mesures afin d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur les patients et le personnel. Notre plan de contingence était prêt et l'infrastructure technologique était en place pour rapidement déployer les mesures adéquates. Afin de minimiser les risques de contamination des employés au Canada, aux États-Unis et en Europe, tout le personnel, à l'exception d'un petit nombre d'employés du siège social et dont la présence physique est essentielle, travaille à domicile depuis le 16 mars 2020, y inclus l'équipe de vente contractuelle et le personnel de liaison des sciences médicales.

Notre chaîne d'approvisionnement demeure intacte pour l'instant. En outre, Theratechnologies possède un inventaire suffisant de Trogarzo^{MD} (ibalizumab-uyk) injection, EGRIFTA SV^{MC} (tésamoréline pour injection) et EGRIFTA^{MD} afin de répondre à la demande pour les douze prochains mois dans tous les territoires où ces produits sont actuellement disponibles à la vente.

À l'heure actuelle, les activités de recherche et de développement, liées à la tésamoréline pour le traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH et pour les conjugués peptidiques dérivés de la plateforme oncologique de l'entreprise, progressent toujours. Les organismes de recherche clinique travaillant avec Theratechnologies sur ces programmes sont toujours actifs.

Compte tenu de l'incertitude découlant de la situation actuelle de la COVID-19 et de l'évolution inconnue de la pandémie et de sa durée, Theratechnologies retire ses prévisions pour 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Survol des activités

Nous sommes une société biopharmaceutique commerciale répondant à des besoins médicaux non satisfaits en offrant des thérapies spécialisées pour des personnes atteintes de conditions médicales orphelines, y compris les personnes infectées par le VIH.

Notre stratégie pour l'exercice en cours (ou l'« exercice 2020 ») consiste à générer une croissance des revenus par l'augmentation des ventes de nos produits aux États-Unis tout en veillant à l'établissement d'une tarification appropriée et d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo^{MD} dans les principaux pays européens.

La Société dispose d'une infrastructure de vente et de mise en marché pour commercialiser ses produits aux États-Unis, au Canada et en Europe.

Nos produits

Développé à l'interne, *EGRIFTA*^{MD} (tésamoréline injectable) est approuvée par la Food and Drug Administration des États-Unis (ou « FDA ») et par Santé Canada et elle est utilisée en vue de la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie.

EGRIFTA SV^{MC} est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA*^{MD} approuvée par la FDA et elle a été lancée aux États-Unis en novembre 2019. À l'instar d'*EGRIFTA*^{MD}, *EGRIFTA SV*^{MC} peut être conservée à température ambiante, est offerte en fiole unique et, vu sa concentration élevée, est administrée en plus petit volume.

En mars 2016, nous avons conclu une entente avec TaiMed Biologics, Inc. (« TaiMed ») en vue d'acquérir les droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et au Canada (l'« entente avec TaiMed »). En mars 2017, nous nous sommes entendus avec TaiMed afin d'inclure à la convention originale les droits de commercialisation de l'ibalizumab dans les pays de l'Union européenne et dans d'autres pays comme Israël, la Norvège, la Russie et la Suisse.

Trogarzo^{MD} a été approuvé par la FDA en mars 2018 pour le traitement des infections au virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (ou « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel.

En septembre 2019, Trogarzo^{MD} a également été approuvé en Europe par l'Agence européenne des médicaments (l'« EMA ») pour le traitement des adultes infectés par le VIH -1 présentant une multirésistance aux médicaments pour qui il ne serait pas possible autrement de mettre au point un traitement antiviral suppressif. Le lancement de Trogarzo^{MD} se fera en séquence, pays par pays, dans les différents marchés européens au fur et à mesure que son remboursement sera couvert par les régimes publics. Un certain nombre de patients sont déjà traités avec le Trogarzo^{MD} dans certains pays d'Europe par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé sur ce territoire.

TaiMed mène actuellement une étude portant sur une formulation de Trogarzo^{MD} par injection intraveineuse lente. Aux termes de l'entente avec TaiMed, nous sommes autorisés à commercialiser une telle formulation de Trogarzo^{MD} lorsqu'elle sera approuvée, le cas échéant.

Notre portefeuille de produits

Depuis le début de 2019, la Société s'affaire à regarnir son portefeuille de recherche et de développement (ou « R&D »).

Notre portefeuille s'appuie sur diverses activités de recherche et développement.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons annoncé que nous allions de l'avant avec le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes infectées par le VIH. Cette décision s'appuie essentiellement sur les données positives issues d'une étude menée par le Dr Steven Grinspoon du Massachusetts General Hospital (le « MGH »), lesquelles ont été publiées le 11 octobre 2019 dans *The Lancet HIV Journal*. Une étude de marché préliminaire indique que la stéatohépatite non alcoolique touche plus de 100 000 personnes infectées par le VIH aux États-Unis.

Nous avons annoncé le 4 février 2020 que nous avons signé des accords avec le MGH et le Dr Steven Grinspoon. Le MGH, par l'intermédiaire du Dr Steven Grinspoon, qui est le chef de l'unité de médecine métabolique de l'hôpital, a accepté de nous aider en ce qui a trait à la conception de l'essai clinique de phase III, à la sélection de la population de patients optimale, au dosage, à la durée de l'étude et à d'autres questions de sécurité ainsi que de participer, au besoin, aux rencontres et discussions réglementaires avec la FDA ou l'EMA.

En 2019, nous avons également acquis une plateforme d'oncologie ciblée unique. Cette plateforme vise le traitement de divers types de cancers pour lesquels le récepteur sortiline est surexprimé. Des modèles in vivo et in vitro ont donné des résultats prometteurs. Compte tenu des commentaires positifs émis par la FDA, nous avons l'intention de lancer un essai clinique de phase I en utilisant l'un de nos peptides conjugués avant la fin de 2020. Les organismes de recherche clinique travaillant avec Theratechnologies sur ces programmes sont toujours actifs.

Faits saillants de l'exercice 2020

Les revenus consolidés pour le trimestre clos le 29 février 2020 ont atteint 15 719 000 \$, contre 15 096 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 4,1 %.

EGRIFTA^{MD}* et *EGRIFTA SV^{MC}

Pour le trimestre clos le 29 février 2020, les ventes d'*EGRIFTA^{MD}* et d'*EGRIFTA SVTM* ont atteint 8 515 000 \$, contre 8 962 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit un recul de 5 %.

Nous travaillons actuellement en vue de faire ajouter l'*EGRIFTA SVTM* sur les formulaires de remboursement ce qui occasionne un délai plus long que d'habitude entre le moment où l'ordonnance est remplie et le moment où le patient reçoit son premier traitement, et cela s'est répercuté sur les ventes combinées d'*EGRIFTA^{MD}* et d'*EGRIFTA SVTM* pour le premier trimestre de 2020.

EGRIFTA SV^{MC} est offert aux États-Unis depuis la fin du mois de novembre 2019. Nous espérons qu'*EGRIFTA SV^{MC}* contribuera à soutenir la croissance des ventes de la tésamoréline pour le traitement de la lipodystrophie associée au VIH aux États-Unis.

Trogarzo^{MD}

Les ventes nettes générées par Trogarzo^{MD} ont atteint 7 204 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 6 134 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 17,4 %.

Aux États-Unis, les ventes de Trogarzo^{MD} progressent grâce aux efforts accrus de mise en marché, de sensibilisation médicale et d'engagement des patients, comme les campagnes de publicité directe auprès des consommateurs et la présence accrue dans les médias sociaux.

En Europe, une première livraison de produits a été reçue de Taimed en mars 2020. Nous avons également obtenu notre licence de distributeur en gros. La Société continue de concentrer ses efforts sur l'approbation du remboursement dans les principaux pays européens. Le lancement de Trogarzo^{MD} se fera en séquence dans les divers pays européens au fur et à mesure que son remboursement sera autorisé dans chaque pays. Un certain nombre de patients sont déjà traités en Europe avec le Torgarzo^{MD} par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé.

Activités de recherche et de développement

Le développement de la tésamoréline pour les personnes infectées par le VIH et atteintes de stéatohépatite non alcoolique et des conjugués peptidiques dérivés de la plateforme oncologique de l'entreprise progresse toujours.

Récemment, Theratechnologies a reçu les commentaires de la Food and Drug Administration (« FDA ») aux Etats-Unis et de l'Agence européenne des médicaments (« EMA ») sur son programme de développement clinique proposé pour la tésamoréline pour le traitement potentiel de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes vivant avec le VIH.

Compte tenu des commentaires reçus de la FDA et de l'EMA, Theratechnologies entamera des discussions avec ces agences pour l'harmonisation des deux approches afin de déposer éventuellement un protocole de recherche commun.

Tel que mentionné précédemment, Theratechnologies prévoit utiliser une nouvelle formulation de la tésamoréline qui est actuellement en développement et décrite comme « F8 ». Une étude pilote, visant à évaluer la bioéquivalence de la formulation F8, comparativement à la version originale de la tésamoréline, a été récemment complétée. Sur la base des résultats de l'étude pilote, une étude de confirmation de la bioéquivalence devrait être prochainement initiée. Comparativement à *EGRIFTA SV^{MC}* lancé récemment, cette nouvelle formulation de la tésamoréline peut être reconstituée une fois par semaine et rester stable à température ambiante après la reconstitution. En outre, compte tenu de son volume d'injection beaucoup plus réduit, Theratechnologies évalue un auto-injecteur multidose pour la formulation F8. Cette formulation est protégée par brevet aux États-Unis jusqu'en 2033 et jusqu'en 2034 dans les principaux pays européens.

Par ailleurs, le TH-1902, le premier conjugué peptide expérimental issu de la plateforme oncologique de Theratechnologies ciblant le récepteur sortiline, est actuellement à l'étude pour le traitement du cancer du sein triple négatif (ou « CSTN »). Fin décembre 2019, de nouvelles données in vivo et in vitro, présentées lors du symposium sur le cancer du sein de San Antonio, ont montré une efficacité et une tolérance plus importantes du TH-1902 par rapport au docétaxel utilisé seul. Compte tenu des commentaires positifs reçus de la FDA à l'égard de la conception de notre essai clinique, nous avons l'intention de lancer un essai clinique de phase I pour évaluer le TH-1902 d'ici à la fin de 2020.

Theratechnologies entend déposer une présentation de drogue nouvelle expérimentale pour le TH-1904, le deuxième conjugué peptide expérimental de la Société pour le traitement du cancer des ovaires, une fois la fabrication à grande échelle terminée, ce qui se devrait se produire après le lancement de l'essai clinique de phase I pour le TH-1902.

Revenus

(en milliers de dollars américains)	T1 2020	T1 2019
Ventes nettes générées par <i>EGRIFTA</i> ^{MD}	8 515	8 962
Ventes nettes générées par Trogarzo ^{MD}	7 204	6 134
Revenus	15 719	15 096

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 15 719 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 15 096 000 \$ pour la période correspondante close le 28 février 2019.

Les revenus tirés des ventes nettes ont augmenté de 4,1 % au premier trimestre de 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2019, grâce à une augmentation des ventes de Trogarzo^{MD} de 17,4 %, contrebalancée par la baisse susmentionnée des ventes d'*EGRIFTA*^{MD}.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 6 761 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 6 065 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019, en raison surtout de l'augmentation du coût des produits vendus. Le coût des produits vendus s'est fixé à 5 400 000 \$ au premier trimestre de 2020, contre 4 810 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de Trogarzo^{MD}. Le coût des ventes tient compte également d'un amortissement de l'autre actif de 1,2 million de dollars, tant au premier trimestre de 2020 qu'au premier trimestre de 2019.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 3 419 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 2 527 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019. Cette hausse est essentiellement attribuable au développement de notre plateforme oncologique et à d'autres charges liées à la réglementation.

Frais de vente

Les frais de vente ont atteint 6 361 000 \$ pour le premier trimestre de 2020, contre 5 448 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui rend compte de l'augmentation des activités de commercialisation aux États-Unis et de l'établissement de notre infrastructure en Europe.

Les frais de vente et de développement des marchés comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA*^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit une charge de 642 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2020, contre 488 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 570 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 1 516 000 \$ pour le premier trimestre de 2019. Cette augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à la croissance de l'entreprise, à l'accroissement des activités en Europe et à l'inscription au NASDAQ.

Produits financiers

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, se sont établis à 166 000 \$ pour le premier trimestre de 2020, contre 335 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent. En grande partie, la diminution des produits financiers reflète une baisse de nos liquidités.

Charges financières

Des charges financières de 1 318 000 \$ ont été inscrites pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 1 103 000 \$ pour la période correspondante de 2019. Les charges financières du premier trimestre de 2020 tiennent compte d'intérêts d'un montant de 802 000 \$ sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018, contre un montant de 812 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 502 000 \$, contre 357 000 \$ pour la période correspondante de 2019, principalement attribuable à l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} décembre 2019 et à une charge de désactualisation additionnelle sur les obligations à long terme se rapportant aux droits de commercialisation de Trogarzo^{MD}.

BAIIA ajusté

Pour les raisons susmentionnées, le BAIIA ajusté, pour le premier trimestre de 2020, s'est établi à (994 000)\$, contre 1 521 000 \$ pour la période correspondante de 2019. Le BAIIA ajusté pour le premier trimestre de 2020 tient compte de l'incidence favorable de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'est chiffrée à 165 000 \$. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 4 544 000 \$, ou 0,06 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2020, en comparaison d'une perte nette de 1 228 000 \$, ou 0,02 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Situation financière

Pour le trimestre clos le 29 février 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 4 825 000 \$, comparativement à des entrées de trésorerie de 3 733 000 \$ pour le premier trimestre de 2019. L'augmentation des sorties de trésorerie s'explique par une réduction des créditeurs de 5 391 000 \$. Un montant de 1 653 000 \$ a également été affecté au paiement des intérêts sur les billets de premier rang convertibles.

Au 29 février 2020, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 34 770 000 \$.

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

	2020 ¹	2019				2018		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenus	15 719	16 400	16 111	15 609	15 096	13 983	13 523	9 598
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	5 400	5 754	5 215	5 346	4 810	3 516	3 325	1 594
Autres coûts liés à la production	140	14	1	18	34	14	91	127
Redevances	–	–	–	–	–	–	–	450
Amortissement de l'autre actif	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	–
Frais de recherche et de développement	3 419	3 877	2 152	2 285	2 527	2 063	2 130	1 897
Frais de vente	6 361	7 673	6 389	6 972	5 448	5 233	5 189	5 957
Frais généraux et administratifs	2 570	3 258	1 772	1 784	1 516	1 865	1 482	1 279
Total des charges d'exploitation	19 111	21 797	16 750	17 626	15 556	13 912	13 438	11 304
Produits financiers	166	217	253	292	335	276	175	77
Charges financières	(1 318)	(1 275)	(1 253)	(1 449)	(1 103)	(1 330)	(1 247)	(283)
(Perte nette) bénéfice net	(4 544)	(6 455)	(1 639)	(3 174)	(1 228)	(983)	282	(1 912)
(Perte) bénéfice de base et dilué(e) par action	(0,06)	(0,08)	(0,02)	(0,04)	(0,02)	(0,01)	0,00	(0,03)

¹ La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1^{er} décembre 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 n'ont pas été retraités et ils continuent d'être présentés selon l'IAS 17. Se reporter à la note 2 a) des états financiers consolidés intermédiaires pour l'exercice 2020.

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments. Les résultats trimestriels témoignent de l'apport accru de Trogarzo^{MD} depuis mai 2018.

L'augmentation des charges depuis le premier trimestre de 2019 est liée à la croissance de l'entreprise et au développement de notre portefeuille de produits.

Changements récents de normes comptables

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires.

Données sur les actions en circulation

Le 13 avril 2020, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 76 968 411, tandis que le nombre d'options en cours attribuées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 2 916 772. Nous avons également un nombre de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en circulation d'un montant en principal global de 57 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023 par suite du placement. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 3 872 055 actions ordinaires.

Obligations contractuelles

Aucun changement important au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre clos le 29 février 2020, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 15 afférente aux états financiers intermédiaires.

Facteurs économiques et sectoriels

Les facteurs économiques et sectoriels pour le premier trimestre de l'exercice 2020 demeurent essentiellement les mêmes que ceux indiqués dans notre rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Contrôle interne

Aucun changement important n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période ouverte le 1^{er} décembre 2019 et close le 29 février 2020.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté
(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les	
	29 février 2020¹	28 février 2019
	\$	\$
Perte nette	(4 544)	(1 228)
Ajouter (déduire) :		
Amortissements	2 030	1 714
Charges financières	1 318	1 103
Produits financiers	(166)	(335)
Rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions	365	264
Dépréciation des stocks	3	3
BAIIA ajusté	(994)	1 521

¹ La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1^{er} décembre 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. À la suite de cette adoption, le BAIIA ajusté tient compte des ajustements pour l'amortissement supplémentaire se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation de 109 000 \$ et de la charge de désactualisation sur les obligations locatives prise en compte dans les charges financières de 56 000 \$ pour la période close le 29 février 2020.